

601/19/139/4
c2



Morin, V., N.P., St-Jean-Baptiste
Montréal

B 1646

Canadiana

SOMMAIRE :

- I. — LE LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE-FRANÇAISE Victor Morin.
- II. — PÈLE-MÊLE La Rédaction.
- III. — LE LOGEMENT POPULAIRE ET L'ŒUVRE DES GRANDES FAMILLES EN FRANCE Arthur Saint-Pierre.
- IV. — L'ANNONCE EN FRANÇAIS . . . Étienne Blanchard, p.s.s.
- V. — VOCABULAIRE DU JEU DE CROQUET. La Ligue des Droits du Français.
- VI. — BIBLIOGRAPHIE. * * *

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Une société moderne. — Échos des sections. — Tableau d'honneur des organisateurs permanents. — Bilan du mois de septembre 1915.

Rédaction et Administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
MONUMENT NATIONAL

No 296, rue SAINT-LAURENT . . . MONTRÉAL

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Grand aumônier :
Monseigneur l'Archevêque de Montréal.

CONSEIL GÉNÉRAL

Président général :

VICTOR MORIN, L. L. D., notaire 97, rue Saint-Jacques

1er Vice-président général :

JOSEPH GAUVREAU, M. D. 30, rue Saint-Jacques

2ème Vice-président général :

V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur 1025, rue Saint-Hubert

Secrétaire général :

J.-B. LAGACÉ, professeur 836, rue Saint-Hubert

Trésorier général :

JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance 2, place d'Armes

Directeurs :

L'hon. L.-O. DAVID, sénateur Hôtel-de-Ville

E.-P. LACHAPELLE, M. D. 267, ouest, rue Prince-Arthur

THOMAS GAUTHIER, courtier 11, Place d'Armes

U.-H. DANDURAND, financier Édifice Dandurand

VICTOR DORÉ, comptable 446, rue Fullum

GUY VANIER, L. L. L., avocat 97, rue Saint-Jacques

JOSEPH GIRARD, rentier 46, ouest, Boulevard Saint-Joseph

Chef du Secrétariat :

ARTHUR SAINT-PIERRE Monument National

Administrateur général :

J.-P.-L. BÉRUBÉ Monument National

Caisse Nationale d'Économie, Monument National, bureaux 4 et 5

ARTHUR GAGNON Administrateur

J.-ARTHUR DUBÉ Directeur du Recrutement

J.-I. COUTURE Inspecteur-général

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Caisse Nationale d'Économie.

Caisse de Remboursement.

Compagnie du Monument National.

Société Nationale de Fiducie.

Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT - JEAN - BAPTISTE

ET DE

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Vol. 12. — No 10.

MONTREAL, OCTOBRE 1915.

50 sous par an.

LE LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE-FRANÇAISE

Ils furent vraiment inspirés d'une belle pensée les directeurs de notre Société nationale qui demandèrent à la législature l'autorisation de consacrer dans un Livre d'Or la mémoire des citoyens éminents qui ont bien mérité de la nationalité et de la patrie.

Les fondateurs et les bienfaiteurs de notre race, ceux qui ont implanté si fermement sur le sol d'Amérique l'âme et la pensée françaises, qui en ont assuré la survivance à travers les siècles en dépit des obstacles et des revers, tous ceux qui nous ont conservé le dépôt sacré de nos institutions, de notre langue et de nos lois méritent que nous gardions chèrement le souvenir de leurs nobles actions et que nous transmettions leurs noms à la postérité reconnaissante.

Qu'ils aient versé leur sang pour la défense du sol, ou qu'ils aient prodigué leur talent dans la revendication de nos droits, nous leur devons également un hommage reconnaissant puisque, dans l'arène publique ou sur le champ de bataille, ils ont également sacrifié leur vie sur l'autel de la patrie, et le poète a dit :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leurs tombeaux la foule vienne et prie.

Mais de même que « l'enfer est pavé de bonnes intentions », il semble que ce soit l'une des caractéristiques de notre race, de concevoir les projets les plus beaux pour les laisser tomber après la première tentative d'exécution. Le Livre d'Or, conçu par la Société Saint-Jean-Baptiste dès l'aurore du vingtième siècle est resté jusqu'aujourd'hui vierge de toute inscription !

Et Dieu sait pourtant qu'il n'en manque pas de ces beaux noms canadiens-français dans les fastes de notre histoire ! Nous

avons notre bonne part de ces martyrs des causes nationales que les jeunes pays sont fiers d'inscrire au fronton des temples de la renommée! Mais nos devanciers ont sans doute cru que les grands noms historiques canadiens étaient suffisamment consignés dans les annales du pays sans qu'il fût nécessaire de leur donner la consécration du Livre d'Or de notre Société nationale.

Il fait bon pourtant de rappeler souvent la mémoire des fondateurs d'empires que furent nos hardis découvreurs, nos infatigables colons, nos valeureux soldats, nos saints missionnaires des premiers temps de la colonie. Il est glorieux de rappeler les luttes des Bédard, des Papineau, des Morin, des Viger, des Duvernay, des Parent, des Lafontaine et des Cartier pour la défense de nos droits. Il est juste de couronner des palmes du martyr ceux qui combattirent pour notre cause jusqu'à verser leur sang pour elle. C'est un devoir public d'exprimer notre gratitude envers tous ceux qui, dans le domaine politique, social où littéraire ont apporté leur pierre à l'édifice national.

C'est pour ces raisons, que le Conseil Général de la Société Saint-Jean-Baptiste a voulu mettre à exécution, sans autre retard, l'oeuvre ébauchée il y a quinze ans. Un comité chargé d'évoquer nos gloires nationales, a détaché les noms les plus illustres parmi ceux qui ont bien mérité de la patrie et fait valoir leurs états de service; bientôt le peuple ira, dans la grande salle des fêtes du Monument National, acclamer la mémoire des patriotes vers qui montera l'hommage public de sa reconnaissance.

Cette manifestation aura lieu le vendredi 29 octobre 1915, sous les auspices de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, notre grand aumônier. Elle inaugurera en même temps une série de conférences auxquelles la Société Saint-Jean-Baptiste se propose de convier le public canadien-français et dont M. le sénateur David, ancien président de cette société, veut bien ouvrir la liste en présentant une étude historique sur la famille Le Moyne qui a fourni tant de noms illustres à la colonie naissante.

Tous ceux qui ont senti leurs coeurs vibrer au récit des actions d'éclat ou des services éminents de nos grands hommes voudront les acclamer dans cette séance d'ouverture du Livre d'Or de la race canadienne-française, et c'est dans un sentiment de pieuse gratitude que nous proclamerons leurs droits à la reconnaissance de la patrie.

VICTOR MORIN,

PÊLE-MÊLE

Deux résolutions du Conseil général. — Nos lecteurs ont pu apprendre, par certains quotidiens, les derniers développements de la lutte scolaire dans l'Ontario, et en particulier les incidents qui se rapportent à deux vaillantes institutrices d'Ottawa, Mlles Desloges, sur qui le gouvernement Hearst a jugé digne de lui d'exercer une mesquine persécution. Le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui suit avec une attention soutenue toutes les péripéties de la guerre de corsaire dont nos compatriotes ontariens sont les victimes et qui se tient prêt à intervenir chaque fois qu'il pourra le faire utilement, a jugé que l'occasion était favorable pour offrir à l'héroïque minorité franco-ontarienne, au nom de la population française de la province de Québec, un nouveau témoignage d'admiration et de sympathie. C'est pourquoi à une assemblée spéciale, tenue au Monument National le 6 courant, il a décidé d'offrir des fleurs à Mlles Desloges et voté l'ordre du jour suivant :

« Profondément touchée du dévouement vraiment héroïque dont la population canadienne-française de l'Ontario continue de nous offrir le réconfortant spectacle, et ne pouvant manifester ses sentiments à tous ceux qui, dans cette lutte, ont mérité de la population française et de tous les amis de la justice, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal profite du geste courageux que viennent de faire Mlles Desloges, en résistant à toutes les tentatives de subordination et en affirmant fièrement que la lutte actuelle est une question d'honneur et de devoir, pour leur offrir, et offrir en leurs personnes à toute la vaillante minorité ontarienne, l'hommage d'admiration et de gratitude de la population catholique et française du Québec. ».

A une assemblée subséquente, sur proposition de M. Lagacé, le Conseil général décidait de protester respectueusement, mais fermement, contre la libre circulation par la poste d'une ignoble feuille : *The Menace*, publiée à Toronto, qui verse l'injure à jet continu sur la population française et catholique du Canada. Conformément à cette décision, le Secrétaire-général de la Société a adressé au Ministre des Postes la lettre suivante :

Montréal, 15 octobre 1915.

Honorable T.-C. Casgrain,
Ministre des Postes,
Ottawa, Ontario.

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques temps, un certain journal, *La Menace*, publié à Toronto, mène une campagne de diffamation et de calomnie contre l'honnête et paisible population française de ce pays. Profitant de l'ignorance et des préjugés de ses lecteurs, il se sert des mensonges les plus monstrueux, pour amener les esprits contre un groupe important de citoyens, à une heure où il ne devrait être question que de dévouement à la chose publique.

Nous nous contenterions d'accabler de notre mépris les injures et les attaques déloyales de cette sale feuille, si, en jouissant des avantages postaux accordés par votre ministère, elle ne semblait recevoir de ce chef un certificat de véracité et de bonne foi.

Voilà pourquoi la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal proteste énergiquement contre un scandale qui n'a déjà que trop duré et elle espère, Monsieur le Ministre, que faisant droit à sa juste requête, vous enlèverez à ce vil imposteur le moyen de répandre son infâme littérature et de jeter ainsi dans la société des ferments de haine et de discorde qui, tôt ou tard, se développeront en une action dissolvante, dont les effets compromettront peut-être à jamais cette « entente cordiale » dont on parle tant, et qui ne peut avoir de sens pour nous que si elle est basée sur le respect mutuel, l'équité et la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération et de mon respectueux dévouement.

(Signé) J.-B. LAGACÉ,
Secrétaire général.

Dans une réponse très courtoise, l'hon. M. Casgrain a annoncé que la question était à l'étude et recevrait une solution satisfaisante pour la population catholique et française du Canada si grossièrement insultée.

Notre concours littéraire. — Largement annoncé par la presse de Montréal, le concours du *Petit Canadien* a soulevé beaucoup d'intérêt et de sympathie dans le public. Le numéro de septembre de notre Bulletin, où les conditions de ce concours sont données, a été en grande demande et déjà les travaux des concurrents commencent à nous arriver. Nous pouvons, dès maintenant, compter sur un beau succès. Pour la commodité des concurrents nous répétons les conditions du concours.

C'est un concours de prose ouvert à tous, dont le sujet est : *La Croix du Chemin.*

Les travaux devront :

Nous parvenir avant le premier décembre prochain.

Etre signés d'un pseudonyme et accompagnés d'une enveloppe cachetée, contenant le nom véritable et l'adresse de leur auteur, et portant à l'extérieure, son pseudonyme.

Ils ne devront pas dépasser 2,400 mots, soit environ quatre pages du *Petit Canadien*.

Les résultats du concours seront consignés dans le *Petit Canadien* de décembre. La Société Saint-Jean-Baptiste se réserve le droit de publier la première, dans son Bulletin, les travaux primés ou qui auraient obtenu une mention honorable. Cette publication faite, ces travaux redeviendront la propriété de leurs auteurs. Les autres manuscrits seront retournés immédiatement après le concours.

Un exemple à imiter. — En annonçant le mois dernier que nous avions expédié dans l'Ontario, pour l'oeuvre des livres français, 5,500 volumes et 10,000 numéros de revues, nous exprimions l'espoir d'atteindre bientôt le chiffre de 10,000 volumes et celui de 20,000 revues. Notre espoir est dès maintenant réalisé et même dépassé, car nos envois s'élèvent à 10,451 volumes et 20,018 revues. Nous devons, pour une large part ce magnifique résultat au cercle " Le Moyne ", de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, qui nous a procuré, à lui seul, 3,800 volumes et 6,200 revues, recueillis de porte en porte, par ses membres, dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Nous félicitons et nous remercions bien cordialement les vaillants jeunes gens du cercle Le Moyne, pour le beau travail qu'ils ont fait là et nous exprimons le voeu qu'ils trouvent de nombreux imitateurs. Nous devons remercier également les citoyens de Saint-Jean-Baptiste pour la générosité avec laquelle ils ont répondu aux patriotiques sollicitations de leurs jeunes.

Trafalgar day. — Ayant besoin de fonds pour poursuivre son magnifique travail de secours aux blessés, la Croix-Rouge anglaise a décidé d'organiser une souscription par tout l'Empire le jour anniversaire de la bataille de Trafalgar et d'appeler cette souscription : *Trafalgar day* ! Et la France est l'alliée de l'Angleterre, et ses soldats se font tuer par milliers pour défendre leur patrie sans doute, mais aussi pour empêcher les Allemands de se rendre jusqu'à Calais, qui est trop rapproché de la côte anglaise !

Quand ils s'y mettent — et quant ne s'y mettent-ils pas ? — ces anglais sont vraiment d'une délicatesse exquise !

LA RÉDACTION.

LE LOGEMENT POPULAIRE
ET
L'ŒUVRE DES GRANDES FAMILLES EN FRANCE

Il y avait une fois à Levallois-Perret, deux hommes au grand cœur, mais à la bourse modeste, qui s'étaient associés pour lutter contre le taudis désorganisateur de famille, tueur de corps et corrupteur d'âmes. Ils avaient commencé par former de vastes projets dont la mise en train eut exigé un capital initial de 150,000 francs. Après quelques mois de démarches éreintantes et d'instantes sollicitations suivies, dans la plupart des cas, de refus déprimants, ils s'étaient trouvés à la tête d'un capital de 60,000 francs; pas même la moitié de la somme rigoureusement nécessaire à la construction des habitations ouvrières rêvées ! Changeant alors, comme on dit, leur fusil d'épaule, ils remirent à leurs légitimes propriétaires les 60,000 francs si péniblement réunis; puis, ils prirent cinq familles particulièrement nombreuses et mal logées et les placèrent dans des logements plus spacieux et plus hygiéniques en payant pour elles, avec leurs économies personnelles et les dons de quelques intimes, l'augmentation de loyer qu'elles avaient à subir.

Une fois connue, grâce à la presse, cette façon si simple mais en même temps si originale de faire la guerre au taudis, suscita de nombreuses sympathies; quelques hommes généreux se joignirent aux deux initiateurs et... la *Grande famille* de Paris était fondée.

* * *

Avec un budget s'élevant à 520 francs, en 1909; à 875 francs en 1910 et à 1838 francs en 1911, cette oeuvre a réussi à arracher au galetois et à loger dans des conditions satisfaisantes 30 familles chargées de 270 enfants.

La *Grande famille*, de Lyon, fondée en 1911, sur le modèle de celle de Paris, avait réussi à arracher au taudis, en 1913, c'est-à-dire après deux ans de fonctionnement, 118 familles, ayant ensemble plus de 700 enfants.

Ces résultats nous paraissent tout simplement merveilleux, et il serait peut-être cruel, mais à coup sûr instructif de les rapprocher des résultats obtenus par la Toronto Housing Co., avec son premier million !

Aussi, les *Grandes familles* se multiplièrent-elles rapidement en France, tantôt gardant la forme un peu rudimentaire de celle de Paris, tantôt se donnant une organisation plus complexe qui leur permettait d'élargir considérablement leur champ d'action. Ces dernières dont la *Grande famille* de Rouen nous paraît être le type, sont tout particulièrement intéressantes à étudier.

* * *

La *Grande famille* rouennaise a été fondée, à la fin de 1912, par quelques officiers de sociétés coopératives et de conférences Saint-Vincent-de-Paul, parmi lesquels il faut mentionner MM. Deschamps et Le Picard, qui faisaient depuis plusieurs mois, à leurs risques et périls, les opérations qu'elle a poursuivies depuis. C'est une oeuvre mi-charitable, mi-sociale et qui opère sous la régie de la loi du 1er juillet 1901. (1).

Son fonctionnement, très simple, est le suivant : elle loue des immeubles dans les quartiers ouvriers ; les met dans un état de propreté et d'hygiène convenable, soit avec le concours du propriétaire, soit avec ses seules ressources ; les distribue en appartements de trois pièces au minimum, de quatre pièces et plus quand elle le peut ; puis les sous-loue aux chefs de famille ayant au moins cinq enfants, pour un loyer qui ne dépasse généralement pas 20 francs, soit environ 4 piastres par mois. Elle sous-loue plus cher qu'elle n'a loué, et prend à sa charge l'entretien des immeubles et les risques de non-location et de non-paiement, et elle expulse ceux de ses locataires qui ne paient pas leur loyer avec leurs propres ressources ou avec l'aide de sociétés charitables.

Pour lutter contre les « garnis » ou hôtels meublés, qui semblent être, dans les grandes villes de France, une plaie plus hideuse encore que les taudis, elle a établi un *Garde-meuble* où elle rassemble tous les objets ou meubles qu'on lui donne ou qu'elle achète à bas prix, en attendant de les revendre à ses locataires, moyennant une légère augmentation de leur loyer.

La *Grande famille* rouennaise administrait à la fin de 1913, après un an d'existence par conséquent, quatre immeubles dans lesquels elle abritait un total de 304 personnes. Dans un seul immeuble, loué de la ville de Rouen, elle avait fait 17 logements : quatorze de quatre pièces, un de trois pièces, et deux de deux pièces, dans lesquels elle hébergeait 126 personnes.

Au premier octobre 1913, le budget de la *Grande famille* rouennaise s'établissait comme suit :

Recettes (depuis la fondation).....	17,997.65 frs.
se décomposant ainsi :	
Souscription	13,960. frs.
Participation de la ville à l'amélioration de son immeuble	4,000. frs.
Divers	37.65 frs.
	<hr/>
Dépenses (depuis la fondation).....	13,167.60 frs.
se décomposant ainsi :	

(1) Loi Waldeck-Rousseau, sur les Associations.

Frais d'aménagement des immeubles.....	12,800.00 frs.
Frais d'administration	367.60 frs.

Les loyers reçus et payés font l'objet d'un compte spécial que nous n'avons pu nous procurer.

Parmi les souscripteurs réguliers de la *Grande famille* de Rouen, figurent l'évêque et plusieurs des citoyens les plus en vue de la ville, qui apportent ainsi un concours pratique à cette oeuvre en même temps qu'ils lui donnent un témoignage peu équivoque de confiance et d'admiration. Nos lecteurs jugeront sans doute comme nous que ce témoignage est bien mérité.

* * *

Il nous reste, avant de conclure, à examiner les objections que l'on peut faire aux *Grandes familles*.

A celles du type parisien on peut reprocher de manquer vraiment trop d'organisation et de compromettre ainsi leur stabilité et par suite la permanence de leur action. Encore pourraient-elles répondre que, même si elles venaient à disparaître un jour, le bien qu'elles accomplissent en attendant n'en est pas moins réel et considérable; et qu'il y a chance — des exemples de ce fait pourraient être cités — pour que les familles maintenues par elles durant quelques années loin du taudis en viennent à l'avoir en telle horreur qu'elles prendront tous les moyens, consentiront à tous les sacrifices pour n'y pas retourner. Et ce serait là, une réponse qui, certes, ne manquerait pas de valeur.

On peut encore être tenté de reprocher aux *Grandes familles*, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, de surpeupler leurs logements — elles reçoivent jusqu'à douze personnes dans des appartements de quatre pièces — et aussi la qualité inférieure de ces mêmes logements comparés à ceux que l'on trouve dans les Cités-jardins. Mais il ne faut pas oublier une chose, c'est que ces oeuvres s'adressent aux familles les plus pauvres, les plus misérables, les plus nombreuses aussi, et que, pour les attirer dans leurs immeubles, il leur faut tenir le taux de leurs loyers excessivement bas : nous avons vu que la *Grande famille* de Rouen s'efforçait de maintenir à \$4.00 par mois, le loyer de ses logements de quatre pièces ! Dans ces conditions il est tout naturel qu'elles ne puissent pas fournir à leurs locataires des appartements aussi spacieux qu'on pourrait le désirer, et que les vastes pelouses et les magnifiques terrains de jeux manquent autour de leurs immeubles. Pourvu qu'elles se conforment aux exigences de l'hygiène, et elles n'y manquent jamais, on ne peut rien leur demander de plus.

* * *

Les *Grandes familles*, nous voudrions l'avoir montré avec plus de

force, accomplissent donc une oeuvre au-dessus de tout éloge. Elles exercent leur action surtout, pour ne pas dire exclusivement, au bénéfice des miséreux chargés de famille, et des milliers d'enfants leur doivent de mener une existence respectable, dans un milieu salubre au lieu de croupir au fond d'un bouge sordide en attendant d'y mourir prématurément, ou d'en sortir pour prendre le chemin du bagne.

Or, ces sociétés si éminemment bienfaisantes sont en même temps d'une organisation tellement simple, qu'elles peuvent se transplanter n'importe où sans difficulté et que l'établissement d'une *Grande famille* à Montréal par exemple, où, certes, le besoin s'en fait vivement sentir, serait une entreprise de réalisation facile. Nous souhaitons ardemment qu'il se trouve bientôt un homme ou une institution pour prendre cette entreprise en main : on verra alors moins de crêpes blanches aux portes de nos quartiers populaires et les fils de notre race seront plus nombreux pour accomplir les tâches qui les réclameront demain.

ARTHUR SAINT-PIERRE.

L'ANNONCE EN FRANÇAIS

Beaucoup de marchands et d'annonceurs canadiens-français considèrent la clientèle de langue française comme une chose tout à fait secondaire et ne s'en occupent nullement dans la réclame et l'affichage. Pour eux, l'annonce française ou bilingue est une chose inconnue. A la devanture de leurs boutiques, de même que sur leurs livreuses (*express de livraison*), on voit ces criantes alliances de mots : *Lussier express*, *Forest butcher*, *Lamoureux grocer*, *Darveau's quick shoe repairing*, etc.

Dépourvus de tout esprit national, fermant les yeux, non seulement sur l'intérêt de leurs compatriotes, mais sur leur propre intérêt, ils vont porter aux journaux et aux périodiques anglais leurs annonces les plus lucratives, négligeant tout à fait, la réclame en langue française.

La *Canadian Advertising Agency*, compagnie de publicité visant avant tout aux résultats pratiques, comprend les choses tout autrement. Suivent des extraits d'une circulaire en langue anglaise qu'elle vient d'adresser à ses annonceurs anglais et que nous laissons tels quels sans les traduire. Ces passages concernant notre situation et notre importance, écrits en anglais et s'adressant à des Anglais, ont une saveur toute spéciale :

FRENCH ADVERTISING FACTS AND FIGURES

According to the Fifth Census of Canada, English is the native language of only about half of Canada's total population ;

Almost a third of the total population is composed of French-speaking people and official statistics prove that not more than 10% of the 2,225,000 French people in Canada can speak or read the English language ;

The remaining 1,254,768 are foreigners, including every race, from Arab to Turk.

Canada's largest Province is that of Quebec. More than 80% of the total population of Quebec Province, or 1,605,339 people are French-speaking.

There are 19,825 French-Canadians in Alberta, 8,907 in British-Columbia, 98,611 in New Brunswick, 51,746 in Nova Scotia, 202,442 in Ontario, 13,117 in Prince Edward Island, 23,251 in Saskatchewan, 482 in Yukon and 226 in the Northwest Territories.

Canada's metropolis is Montreal — 70% of Montreal's total population, or 499,849 people are French. In fact Montreal is the fourth French city in the world, being surpassed by Paris, Marseilles and Lyon only.

95% of Quebec City's population, or 74,776 people are French.

FRENCH IS AN OFFICIAL LANGUAGE IN CANADA.

The French language is an element of Canadian business — in the Province of Quebec it is as much the native language as English; more so in fact, since 80% of the total population is French-speaking.

The use of this language is a constitutional right, not a privilege. French is an official language in the whole of Canada, on a par with the English language.

Whatever your opinion may be as to the advantages or disadvantages of the dual language system, the French language in Canada must be faced as a fact: Canada cannot possibly be covered without advertising in the French language.

FRENCH PEOPLE'S PLACE IN CANADIAN BUSINESS.

French people occupy a notable position in the business of the Dominion. In those lines in which they have taken active interest they have become leaders

The largest, second largest, third largest and fourth largest wholesale groceries in Canada are owned by French firms. In many other industries, such as boot and shoe manufacturing, corset manufacturing, etc. French-Canadian firms are topnotchers.

In the province of Quebec the great majority of retail merchants are French-speaking.

Suit le tableau que le *Petit Canadien* a publié le mois dernier, et la *Canadian Advertising Agency* continue :

75% of the automobile owners in the Province of Quebec are French-speaking.

FRENCH-SPEAKING POPULATION OF THE UNITED-STATES.

The total French-speaking population of the United-States is conservatively estimated at 1,750,000. It exceeds the total population of 28 of the 49 states and territories in the Union.

The majority of Franco-Americans are located in the Eastern States : Massachusetts (500,000) Rhode-Island (90,000) New Hampshire (70,000). Yet the Western States also have a large French population: Minnesota (70,000); California (20,000). In the North East, Maine has 100,000.

New-York, Pennsylvania, Michigan, Illinois, Missouri and Connecticut also have large settlements of French-speaking people.

A startling fact is that whilst the sturdy Norwegians, Germans, Swedes, as well as practically all other races have been easily assimilated in the great American "melting pot", the French race has survived for almost a century and a half, keeping its identity, its individuality, its language.—having today a press of its own which includes 14 dailies and 26 weeklies, the aggregate circulation of which exceeds 209,800 copies per issue.

Il faut remercier la *Canadian Advertising* du fier service qu'elle nous rend et de la bonne leçon qu'elle nous donne. Espérons en recevoir souvent d'aussi pratiques.

ETIENNE BLANCHARD, p. s. s.

VOCABULAIRE DU JEU DE CROQUET

- Accessoires* d'un jeu de croquet. — Tout ce qui sert à ce jeu.
- Adversaires et partenaires.* — Joueurs opposés.
- Arbitre.* — Juge de la partie.
- Arceaux.* — Petites arches fichées en terre sous lesquelles passent les boules; on dit aussi *arches, arcades.*
- Arceaux de rechange.* — Arceaux en réserve pour remplacer ceux que l'on pourrait tordre ou briser.
- Arceau double* (à sonnette). — Arceaux en croix occupant le centre du terrain, vulgairement appelés *cloche* ou *panier.*
- Archer.* — L'on est *archer*, si l'on a sa boule placée de telle sorte que l'arche empêche de la frapper avec le maillet pour l'envoyer dans la direction de l'arche qu'elle doit faire.
- Besan.* — Piquet opposé au *fock*; on dit aussi *piquet tournant.*
- Boules* (de bois, gaïac, gutta-percha, etc.) — Ne pas dire *billes.*
- Boules de rechange.* — Boules en réserve pour remplacer celles qu'on pourrait briser ou perdre.
- Boule gelée.* — Boule en contact avec un arceau qui empêche de jouer d'une manière avantageuse.
- Boule morte.* — Celle qui a passé sous tous les arceaux et touché aux deux *piquets.*
- Caisse ou boîte.* — Coffret de bois pour serrer boules et *maillets.*
- Camp.* — L'ensemble des partenaires ou des adversaires.
- Corsaire.* — Un joueur est *corsaire* quand il a fait passer sa boule sous tous les arceaux sans avoir touché au *pock*; ne pas dire *rover.*
- Coulé* (le). — Coup qui fait suivre la boule croquée par celle qui la croque; il se fait comme au billard. Il y a aussi le *demi-coulé* où les deux boules ne suivent pas tout à fait la même direction.
- Coup de finesse.* — Il consiste à *roquer* une boule très fin pour la repousser de côté et non en avant.
- Il y a aussi le *coup plein, demi-plein, fin* et *demi-fin*, suivant que l'on *roque* une boule en plein ou plus ou moins sur les côtés.
- Croquer ou croqueter.* — On croque en appuyant la plante du pied gauche sur sa boule en contact avec une autre boule; le maillet chasse cette dernière par contre-coup; on dit aussi *faire croquet.*
- Croqueur.* — Le joueur qui *croque.*
- Enceinte, entourage, bandes.* — Ce qui entoure le jeu de croquet.
- Donner* (sa boule). — Envoyer sa boule près de celle de son partenaire pour lui donner la facilité de la *roquer.*

Fock. — Le premier piquet d'où partent les boules au commencement d'une partie; on dit aussi *piquet de départ*.

Maillets. — Marteaux de bois à deux têtes pour jouer au croquet.

Marques. — Pincés de fer-blanc que l'on pose sur les arceaux quand les joueurs sont nombreux; elles servent à indiquer à quel arceau en est chaque joueur; on dit aussi *étiquettes*.

Piquer. — Action de frapper un piquet avec sa boule.

Piquets ou poteaux. — Le *fock* et le *besan*.

Porte-croquet. — Meuble pour déposer les accessoires du croquet.

Position. — Place que l'on choisit pour sa boule afin de passer un arceau; *bonne, mauvaise position, donner une position, avoir une position*.

Pousser. — Déplacer sa boule sans la frapper; il est défendu de *pousser*.

Promenade (faire faire une), *envoyer promener.* — Envoyer une boule loin de l'arceau qu'elle est prête à passer.

Roquer. — Frapper sa boule de manière que dans sa course elle en touche une autre; on dit aussi *faire un roquet*.

Roquet en finesse. — V. *Coup de finesse*.

Roqueur. — Le joueur qui *roque*.

Tuer. — L'on ne tue qu'un *corsaire* en lançant sa boule sur le *fock*.

Voler (un arceau). — Passer un arceau quand on a une *mauvaise position*; il faut alors frapper une des *branches de l'arceau*.

La Ligue des Droits du Français.

BIBLIOGRAPHIE

LES RETRAITES FERMÉES, par le R. P. J.-P. Archambault, s. j. — 1 vol. de 150 pages, orné de belles gravures. En vente à la Villa Saint-Martin et chez les principaux libraires. Prix : 25 sous, franco 28 sous.

Ce livre pose sur les plus larges bases, la doctrine entière des retraites fermées, en étudie la nature, le but, les résultats, fait défiler sous nos regards quelques silhouettes européennes de retraitants; puis, venant au Canada, nous retrace l'expérience faite chez nous, les débuts de l'oeuvre, ses fluctuations, ses progrès, le travail profond accompli dans certaines âmes qui se racontent elles-mêmes, et ce n'est pas un des moindres charmes de ces pages. Du reste elles se lisent toutes avec un intérêt grandissant: le style en est clair, varié, de vive allure.

Le volume se clôt par deux appendices: le premier traite des retraites fermées de femmes: l'autre reproduit en son entier l'admirable lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Montréal sur les retraites fermées.

LE GUIDE SPIRITUEL ou **LE MIROIR DES AMES RELIGIEUSES**, par le B. Louis de Blois, traduit par M. l'abbé F. de Lamennais. — Nouvelle édition, in-32, suivie des *Maximes spirituelles* de saint Jean de la Croix. Prix: 1 franc.

Ce guide sera lu avec profit par tout chrétien de quelque état qu'il soit. Aucun ne lui est supérieur, dit le traducteur, par la douceur, la tendresse, la vivacité du sentiment et la naïveté de l'expression.

MEDITATIONS SUR LE CHEMIN DE LA CROIX, par l'abbé H. Perreyve. 17e édition 1915. In-32. Prix: 1 franc; relié toile, 1.60 frs.

Ces méditations, si remplies de chaleur et d'onction chrétienne, de l'apostolique abbé Perreyve, sont suivies de l'Exercice du chemin de la croix du bienheureux Léonard de Port-Maurice, de diverses prières, dont une série pour l'assistance au saint sacrifice et de réflexions pieuses sur des psaumes, sur le chapitre LIII d'Isaïe et sur la Passion.

LA FEMME AU FOYER, par Mgr J. Tissier, évêque de Chalons. 1 vol. in-12 de XX-322 pages. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Granger et Frères et Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ce n'est pas un manuel de piété, mais un code pratique de morale domestique. Presque toutes les questions qui touchent à la vie personnelle des femmes et à la vie intime, au foyer, des épouses et des mères y sont étudiées et y reçoivent, en trois séries de conférences, une solution chrétienne.

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE SOCIÉTÉ MODERNE

Depuis quelques années le progrès des sociétés mutuelles a été considérable et si la perfection n'est pas atteinte du moins, le public est bien renseigné et apprécie ces améliorations constantes de la Mutualité. Il existe dans la Province de Québec une société unique dans son genre qui a été fondée sous l'égide de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec toutes les garanties morales et financières; ses règlements clairs et précis, son administration sûre et la certitude des sociétaires de recueillir exclusivement les bénéfices qui dériveront de la Société, en fait une société moderne et utile, et cette société porte le nom de *La Caisse Nationale d'Économie*. A toutes ces qualités et ces perfections qui sont facilement démontrées, si vous ajoutez le désintéressement et le patriotisme apportés par ses fondateurs et par ceux qui la dirigent depuis sa fondation, cette Société est certainement digne de recevoir les faveurs et l'encouragement du peuple Canadien.

Dans toute organisation de société en commandite vous trouvez un groupe d'actionnaires qui doit premièrement retirer des profits en proportion du capital investi dans l'entreprise. Dans la Caisse Nationale d'Économie, rien de tel, son capital est inaliénable et restera la propriété des sociétaires vivants, il s'accumulera toujours, chaque année après 20 ans d'opération, les intérêts du capital alors accumulé seront distribués à ses membres sous forme de rentes, et tous les sociétaires recevront également leur part au *pro rata* de leurs versements suivant la classe à laquelle ils appartiennent. Voilà en quelques mots un exposé très précis des avantages exceptionnels qu'offre cette Société et dont peuvent se rendre compte par eux-mêmes, ceux qui liront ses règlements et ses statuts.

Je désire cependant attirer l'attention de mes concitoyens de cette Province, sur une autre considération, qui se présente à l'esprit de celui qui veut approfondir le système de la *Caisse Nationale d'Économie*, au point de vue de l'avenir et du bien-être de la nation canadienne. La Caisse Nationale d'Économie, aura avec la présente année un capital accumulé de \$1,200,000.00; sa recette annuelle augmentant d'année en année, son capital dépassera bientôt plusieurs millions de dollars. Comme je l'ai dit précédemment, ce capital restera toujours la propriété des sociétaires et se transmettra de génération en génération. J'ajoute de plus, que ces capitaux sont et seront placés dans le pays parmi les nôtres, pour nos écoles, nos municipalités, nos fabriques de paroisse et pour le déve-

loppement des ressources naturelles, si considérables, de notre pays. Enfin, avant 20 ans, la Caisse Nationale d'Economie, recevant l'encouragement sur lequel elle a droit de compter, aura un capital accumulé d'environ 15 à 20 millions de dollars, et distribuera aux pensionnaires chaque année, au-delà de UN MILLION de dollars. Comme il est mentionné plus haut, une société qui a une destinée aussi belle et est certaine qu'elle pourra distribuer des rentes à ses membres pour au-delà d'un million par année sans pour cela renoncer au progrès et à une augmentation constante de son capital, n'est-elle pas la " *Société moderne* " par excellence? La réponse est toute trouvée, aidons au progrès national en nous inscrivant à la *Caisse Nationale d'Economie*, au Monument National, à Montréal, ou dans toutes les paroisses où elle a des bureaux d'établis.

ARTHUR GAGNON, *Administrateur.*

ECHOS DES SECTIONS

Saint-Lin. — De nouveau, nous sommes allés revoir notre vieille Section de Saint-Lin des Laurentides. Les sociétaires ont écouté attentivement les explications données par notre organisateur, dans une causerie tenue après la Messe, laquelle fut chaleureusement annoncée par M. le Curé ; de toutes ces choses il ne pouvait être autrement que le succès vienne couronner nos démarches et les 20 membres que nous avons ajoutés à la liste déjà longue des sociétaires de Saint-Lin en sont pour nous la preuve certaine.

Sorel. — L'Inspecteur-général, M. Couture, appuyé par M. Millette, organisateur, jeta les bases d'une organisation en faveur de la Caisse Nationale d'Economie dans la ville de Sorel. Après la messe des conférences furent données, lesquelles remportèrent un succès sans précédent. Le travail d'organisation a été fait pas M. Millette à qui j'exprime toute ma satisfaction pour le résultat obtenu.

J.-ARTHUR DUBÉ,
Contrôleur du Recrutement,
de la Caisse Nationale d'Economie.

TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscriptions du mois de Sept. 1915.	Moyenne par semaine pour l'année.
1. Ludger Corriveau.	1. A. Thinel.
2. A. Beauparlant.	2. A. Beauparlant.
3. J.-F. Côté.	3. Alexis Côté.
4. Victor Laframboise.	4. Napoléon Milette.
5. Napoléon Milette.	5. Ludger Corriveau.
6. Désiré Buisson.	6. J.-F. Côté.
7. A. Thinel.	7. Désiré Buisson.
8. Ferdinand Talbot.	8. Ferdinand Talbot.
9. Téléphore Tessier.	9. Téléphore Tessier.
10. Alexis Côté.	10. Victor Laframboise.

J.-A. DUBÉ, *Contrôleur du Recrutement.*

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

BILAN DU MOIS DE SEPTEMBRE 1915.

RECETTES :

Balance au 31 août 1915.....		\$128,925.08
Versements Classe "A"	\$6,770.00	
Versements Classe "B"	1,972.00	8,742.00
<hr/>		
Intérêt sur contributions mensuelles		4.10
Sainte-Philomène de Rosemont, intérêt.....		1,120.00
<hr/>		
		\$138,791.18

DÉBOURSÉS :

Remboursement de décès.....		2.50
<hr/>		
Balance en Banques.....		\$138,788.68

CAPITAL INALIÉNABLE AU 30 SEPTEMBRE 1915 :

PRETS :

Comm. Sco. Côte S. Louis.....	\$20,000.00	<i>Report</i> \$271,657.05
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	15,741.79	Syndics Ecole Danville
Paroisse Labelle	18,307.68	Canton de Windsor
Canton de Maniwaki.....	8,106.73	Comm. Sco. Longueuil
Comm. Sco. Shawinigan.....	11,349.56	Par. T. S. Sacrement, Lachine.
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	1,100.00	Mun. Asbestos
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	Par. Saint-Stanislas
Mun. Jonquières	24,722.24	Société S. Jean-Bte, Montréal..
Mun. Sturgeon Falls.....	28,373.58	Village Riv. S. Pierre.....
Mun. Sudbury, Ont.	12,391.98	Comm. Scol. Tétreaultville....
Comm. Sco. Rigaud.....	6,303.51	Comm. Sco. St-Jean Berchmans.
Canton Chicoutimi	740.02	Par. Ste-Philomène, Rosemont..
Ville de Roberval	5,901.26	Ville Laval des Rapides.....
Ville de Victoriaville	96,499.54	Mun. Ville de Rap. de l'Original.
2ème Div. Co. Lac St-Jean....	5,419.16	Intérêts accrus au 30 sept. 1915.
Village Warwick	13,800.00	En Banques
		138,788.68
<i>A reporter</i>	\$271,657.05	<hr/>
		\$1,140,396.50

ARTHUR GAGNON,

Administrateur.

Banque d'Hochelega

1874—1914

Capital autorisé . . . \$4,000,000.00 — Capital payé . . . \$ 4,000,000.00
Fonds de Réserve . . . \$3,700,000.00 — Total de l'Actif, au-delà de \$33,500,000.00

Directeurs : J. A. Vaillancourt, Ecr., Président; Hon. F. L. Béique, Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., E. H. Lemay, Ecr., A. A. Larocque, A. W. Bonner, Ecr., Hon. J. M. Wilson.

Beaudry Leman, Gérant-Général; F. G. Leduc, Gérant; P. A. Lavallée, Assistant-Gérant; Yvon Lamarre, Inspecteur.

Bureau Principal . . . 95, rue Saint-Jacques, Montréal.

117 SUCCURSALES AU CANADA DONT LES SUIVANTES :

Apple Hill, Ont., Beauharnois, Qué., Berthierville, Qué., Bordeaux, Qué., (Co. Hochelega), Cartierville, Qué., Casselman, Ont., Charette Mills, Qué., Chambly, Qué., Edmonton, Alta., Farnham, Qué., Fournier, Ont., Granby, Qué., Gravelbourg, Sask., Hawkesbury, Ont., Joliette, Qué., Lachine, Qué., Laprairie, Qué., L'Assomption, Qué., Lanoraie, Qué., (Co. Berthier), Longueuil, Qué., L'Orignal, Ont., Louiseville, Qué., Marville, Qué., Maxville, Ont., Mont Laurier, Qué., N.-Dame des Victoires, Qué. (Pte aux Trembles), Qué., Notre-Dame de Trois-Rivières, Qué., Pointe-aux-Trembles, Qué., Pointe-Claire, Qué., Pont de Maskinongé, Qué. (Co. Maskinongé), Prince Albert, Sask., Québec, Qué., Québec, rue Saint-Jean, Qué., Russell, Ont., St-Albert, Alta., St-Boniface, Man., Ste-Claire, Qué. (Co. Dorchester), St-Cuthbert, Qué. (Co. Berthier), St-Elzéar de La-

val, Qué., Ste-Geneviève, Qué. (Co. Jacques-Cartier), Ste-Geneviève de Batiscan, Qué., St-Gervais, Qué. (Co. Bellechasse), St-Ignace de Loyola, Qué., St-Jacques l'Abchigan, Qué., St-Jérôme, Qué., Ste-Julienne, Qué. (Co. Montcalm), St-Justin, Qué., (Co. Montcalm), Ste-Justine de Newton, Qué., St-Lambert, Qué., St-Laurent, Qué., St-Léon, Qué., St-Martin, Qué., St-Paul Abottford, Qué., St-Paul l'Ermite, Qué., St-Paul des Métis, Alta., St-Pie de Bagot, Qué., St-Pierre, Man., St-Philippe de Laprairie, Qué., Ste-Prudentienne (Co. Shefford), St-Rémi, Qué., St-Roch de Québec, Qué., St-Simon de Bagot, Qué., Ste-Thècle, Qué., St-Valéries, Qué., St-Vincent de Paul, Qué. (Co. Laval), Sherbrooke, Qué., Sorel, Qué., Tétraultville, Qué., Trois-Rivières, Qué., Valleyfield, Qué., Vankleek Hill, Ont., Winnipeg, Man.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1914 \$1,663,960.24

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes. Montréal, Canada

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Ltée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Présidents : M. W. F. CARLEY, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.
M. G. M. BOSWORTH, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Ltée, Marchands en gros, Montréal.
M. L. J. O. BEAUCHEMIN, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :
Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
Dr E. F. LACHAPLÉ, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Hon. N. PÉRODEAU, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.

74 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) et plus, seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shamut Bank. Buffalo : Central National Bank. Chicago : Continental National Bank. AGENS ÉTRANGERS : FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Écompte de Paris, ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais. Koan, Priv. Oesterreichische Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'État)

MONUMENT NATIONAL : 296, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 9 pour cent.

La "Caisse Nationale", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour ? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

La Caisse de Remboursement

Complément de la "Caisse Nationale d'Économie", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

ARTHUR GAGNON,
Administrateur.